



SYPOL.BE

SYNDICAT DE LA POLICE BELGE
SYNDICAAT VAN DE BELGISCHE POLITIE
GEWERKSCHAFT DER BELGISCHEN POLIZEI

COMMUNIQUE de PRESSE

E.LEBON (Fr) 0497/59.77.26
JP CALLENS (NI) 0475/72.09.01

AFFAIRE KOEKELBERG et consorts: Estompements de la norme, la Police déshonorée, la démocratie menacée.

1. Le rapport d'enquête du Comité P établi dans le cadre d'événements inédits dans toute l'histoire de la Police Belge, de même que la tournure politique et communautaire regrettable prise par ce dossier et le nombre de réactions unanimes des policiers, oblige le SYPOL.BE à réagir.
2. SYPOL.BE regrette amèrement qu'une connotation communautaire soit apportée à cette problématique nuisible au bon fonctionnement de la police intégrée et par conséquent au service rendu à la population. Peu importe l'origine communautaire de nos dirigeants pourvu qu'ils gèrent la Police d'une manière intègre, efficace et efficiente, en respectant les normes imposées par ailleurs à tous les fonctionnaires de Police. SYPOL.BE demande au pouvoir politique de se ressaisir et de réagir sans immixtion, en conformité à la loi disciplinaire visant les fonctionnaires de Police, sans quoi l'exemplarité et la légalité ne seront plus les règles admises par le personnel policier.
3. SYPOL.BE, ses affiliés et l'énorme majorité des membres de la Police Intégrée, estiment, à la lecture du rapport du Comité P, que le Commissaire Général de la police, F. KOEKELBERG, l'Inspecteur Général L. CLOSSET et son adjoint G. VAN WYJMERSCH, n'ont plus l'autorité morale nécessaire pour diriger de manière correcte la police belge et son fonctionnement. Ils déshonorent la Police Belge face aux citoyens et à nos partenaires étrangers.

Nous signalons qu'il est essentiel dans une démocratie, que la police en général et les dirigeants de cette police en particulier, soient honnêtes, intègres et aient un comportement au-dessus de tous soupçons. Ceci n'est pas le cas pour certains d'entre eux à l'heure actuelle au vu du rapport du Comité P.

SYPOL.BE rappelle que le personnel de la police aspire à une nouvelle culture dans sa direction. Nous demandons dès lors au Ministre de l'Intérieur d'effectuer des changements inconditionnels qui tirent incontestablement un trait sur les pratiques du passé. Si le rapport d'enquête du Comité P n'est pas négatif envers le



Geurstraat 23 Rue des Parfums
1070 Anderlecht
erkend bij KB van – agréé par AR du:

Tel.: 02-520 34 76
Fax: 02-522 84 47
12-07-2001

Lok.: 0474-569 555
Fed.: 0497-570309
ini mbs: 20858/93

001-1502001-32 fortis
www.sypol.be
neon:0 451 270 724

Ministre de l'Intérieur, il est manifeste que certains parmi ses plus proches collaborateurs n'ont pas joué loyalement leur rôle.

4. SYPOL.BE se doit de révéler aux policiers n'ayant pas encore pu prendre directement connaissance du rapport du Comité P, que certains parmi les fonctionnaires incriminés, bénéficiaient d'une augmentation de revenus illégale de 50% ; que certains parmi eux sont épinglés pour leur manque de loyauté envers leur Ministre; qu'aucun élément ne permet d'impliquer le Ministre de l'Intérieur dans les faits dénoncés à la Justice, que l'ex-conseillère du ministre, C.DEBECK, a profité de sa position privilégiée pour obtenir nomination et avantages financiers grâce à la complaisance des plus hautes autorités de l'AIG; que selon le Comité P on doit conclure à l'existence d'indices sérieux permettant de mettre en évidence des infractions de faux et usage de faux et qu'il a dénoncé les faits au Parquet de Bruxelles; que la porte-parole de la Police Fédérale Els CLEEMPUT fût évincée par une enquête disciplinaire initiée par le Commissaire Général menée uniquement « à charge », qu'on lui a refusé de se défendre, que la mesure d'ordre d'écartement fût prise à son préjudice sans qu'elle soit même entendue, que le Directeur Général DGS reconnaît que son dossier disciplinaire était maigre, que l'enquête disciplinaire n'a plus évolué depuis mais qu'elle reste écartée, ou encore que le Comité P reconnaît qu'elle était loyale envers le Commissaire Général ; que les arrêtés de commissionnement de S.RICOUR et A.SAVONET sont illégaux, qu'il est incompréhensible que le CG défende « cette construction », qu'on ne peut procéder à du « shopping statutaire », que l'argumentation du CG fait « froncer les sourcils », que le CG KOEKELBERG a cumulé deux allocations de mandat pendant un an à savoir celle de CG et l'autre de DG du SAT, qu'au sein de l'organisation le CG ne semble plus être une figure incontestée, qu'au sein de la police fédérale on parle communément d'une « promotion canapé » ce qui est dommageable à la position du CG, que celui-ci a commis des erreurs car il se doit d'être la fonction d'exemple par excellence, qu'il n'a pris aucune initiative pour faire vérifier de manière minutieuse la légalité des arrêtés, qu'il les a soumis assez aveuglément au ministre, qu'il n'a pas fait un parcours sans faute, qu'on ouvre les portes à toutes sortes d'abus, etc...
5. SYPOL.BE demande que les « affaires » qui secouent pour l'instant le paysage policier, ne détournent pas l'attention des propositions statutaires (néfastes pour le personnel) qui sont pour l'instant sur la table des négociateurs sociaux. Alors que l'ensemble de la fonction publique et des corps spéciaux de l'Etat est considérablement revalorisé financièrement, le personnel de la Police Intégrée est actuellement sous le coup d'une nouvelle tentative de suppression d'avantages financiers importants qui les prive de toute sérénité depuis la réforme, pendant qu'une politique clientéliste et un mauvais management dénoncés par SYPOL.BE grèvent les budgets de la Police. Il est par ailleurs manifeste que certaines de ces tentatives de modification du statut visent explicitement à favoriser la politique de clientélisme actuellement dénoncée au sein de la police, en favorisant notamment le retour d'une structure centralisée dont l'action mettrait en péril les résultats d'enquêtes judiciaires.

E.LEBON, Secrétaire Général

